

## COÛT

- à partir de 850 € HT (entreprise jusqu'à 20 salariés)
- à partir de 1150 € HT (entreprise de 21 à 50 salariés)
- à partir de 1850 € HT entreprises de plus de 50 salariés

(hors frais de déplacements IK-péage-repas)

## INTERVENANT

**XAVIER MONGINOUX**

Plus de 25 ans d'expérience dans le conseil et d'assistance TPE / PME

Ancien directeur juridique

## PUBLIC CONCERNE

Chef d'entreprise  
assistant(e)  
Comptable /DRH/RRH  
Juriste

## MOYENS

Discussions & échanges  
Questionnaire  
Etude de documents

## LES + DE NOTRE OFFRE

UNE PARFAITE CONNAISSANCE DU  
SECTEUR DES TPE / PME

LA REMISE D'UN RAPPORT DE  
SYNTHÈSE PRÉSENTANT LES AXES  
D'AMÉLIORATIONS

DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS SUR  
LES FORMATIONS EN RAPPORT  
AVEC LES AXES D'AMÉLIORATIONS

## INFORMATIONS & CONTACT

**XAVIER MONGINOUX**  
05 35 37 44 00

[x.monginoux@juricial.com](mailto:x.monginoux@juricial.com)

# AUDIT & BILAN SOCIAL / RH

## OU EN EST MON ENTREPRISE AUJOURD'HUI... AVEC LE DROIT DU TRAVAIL?

DIAGNOSTICS, BILAN ET PROPOSITIONS D'AXES  
D'AMÉLIORATIONS

## L'AUDIT & LE BILAN SOCIAL, QU'EST-CE QUE C'EST?

C'est la vérification de vos pratiques notamment sur :

- o Le CSE (si concerné)
- o Le règlement intérieur (si concerné)
- o Le document unique d'évaluation des risques
- o La durée du travail, les heures supplémentaires
- o Les contrats de travail (CDI / CDD)
- o Les conventions collectives applicables
- o L'intérim (motif de recours, délai de carence...)
- o Les documents & affichages obligatoires
- o Les procédures disciplinaires

## POURQUOI ?

- o Parce que le quotidien fait que l'on ne peut pas toujours suivre l'évolution des règles
- o Parce que ce manque de temps peut placer l'entreprise en dehors des règles applicables
- o Parce que le non-respect de ces règles peut-être lourdement sanctionné par un inspecteur du travail ou coûter cher en dommages et intérêts
- o Pour diagnostiquer les points forts et les points faibles et pouvoir se concentrer sur l'essentiel
- o Pour analyser le risque juridique du non-respect d'une règle

## COMMENT ?

- Avec des échanges et discussions
- Avec un questionnaire élaboré spécialement
- Avec une étude confidentielle de documents (contrats de travail, règlement intérieur, notes de services, etc.)

## POUR QUELS RÉSULTATS CONCRETS ?

- o La remise d'un document de synthèse présentant :
  - clairement les points + et -
  - des solutions pour les points problématiques

# Programme

## AUDIT & BILAN SOCIAL (non exhaustif)

### - **L'embauche et l'arrivée du salarié**

- Registre du personnel
- Accueil des nouveaux arrivants
- Visite médicale

### - **Le déroulement de la relation de travail**

- Entretiens professionnels
- Contrats de travail (CDI & CDD)
- Le prêt de main d'œuvre à but non lucratif
- Egalité femme / homme (entreprise de 50 salariés au moins)
- Informatique et salariés
- Accords d'entreprise

### - **La discipline dans l'entreprise**

- Le règlement intérieur
- Les sanctions – leur notification

### - **Hygiène et sécurité**

- Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- Protocole de sécurité & Référent santé sécurité & autres
- ...

### - **Les affichages obligatoires**

### - **Le Comité Social et Economique (si concerné)**

- Entreprise de 11 à moins de 50 salariés
- Entreprise de 50 salariés et plus

### - **Intérim**

- Motifs de recours / délai de carence / points de vigilance